

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Système de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	RTA-ATL-FOR-07-22-11
Famille libre-service	Page 1 sur 9

1. INTRODUCTION

L'analyse de risque général (ARG) et la directive SSE sont des documents utilisés dans la gestion du risque SSE chez Rio Tinto. Cette analyse, issue des registres de risque, est utile pour identifier et quantifier les risques présents afin d'y apporter l'encadrement nécessaire (priorité et intensité selon l'ampleur du risque). La gestion du risque communiquera les moyens de contrôles.

En conséquence, ce document est intégré à la gestion du risque en complémentarité avec l'accueil SSE régionale et les analyses de risques spécifiques (ARS) dans les usines.

Finalement, cette ARG (analyse de risque général) par famille d'activités et comprenant la directive de sécurité est valide pour 3 ans et est jumelée à votre accueil SSE RT Saguenay-Lac-Saint-Jean. Advenant des changements et selon l'ampleur de ceux-ci, ils vous seront communiqués généralement à l'occasion du lancement des travaux ou par toute autre gestion de changement appropriée, incluant l'évaluation des risques avant la tâche (PAR 5).

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Système de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	RTA-ATL-FOR-07-22-11
Famille libre-service	Page 2 sur 9

2. DIRECTIVES GÉNÉRALES

PROTECTION DES MAINS

- EPP – Port de gants en bon état et appropriés pour la tâche à réaliser.
- Partage de la méthode de travail ou manutention.
- Précautions particulières (outils de coupe) – Utiliser de la bonne façon l'outil approprié pour la tâche.
- Éviter de mettre les mains dans la ligne de tir pour éviter les risques suivants : écrasement, éraflure, coupure, coincement.
- Attention aux risques de brûlures (produits chimiques ou métal chaud).

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Système de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	RTA-ATL-FOR-07-22-11
Famille libre-service	Page 3 sur 9

3. EXIGENCES

SUR LE CHANTIER

- Tous les employés doivent réaliser un PAR 5 en début de quart ou lorsque les conditions changent pour identifier les dangers pendant les travaux et mettre en place les mesures correctives.
- Réaliser des interactions afin de s'assurer que l'employé ait identifié les risques auxquels il est exposé et qu'il a mis en place les contrôles appropriés.
- Les rencontres d'équipes et la communication efficace en SSE sont essentielles à l'amélioration durable en SSE et aident à développer une culture d'interdépendance. La façon de communiquer avant, pendant et après ces rencontres, contribue à faire des rencontres utiles à tous.
- Fournir des méthodes de travail pour approbation lorsque les tâches comportent des risques.

PERMIS

- L'entrepreneur devra obtenir une autorisation de circuler avant chaque tâche/travail.

OUTILS/ÉQUIPEMENTS

- Tous les outils/équipements devront être inspectés avant l'utilisation.
- Utiliser l'outil de la bonne façon et approprié pour la tâche.
- Ne pas tolérer d'équipement défectueux.

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Système de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	RTA-ATL-FOR-07-22-11
Famille libre-service	Page 4 sur 9

4. ANALYSE DE RISQUE

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STA ND.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉ- QUENCE	PROBABI- LITÉ	MRO
Régional	Sécurité	1. Biologie	Objets tranchants		Lacération, éraflure	Notion de ligne de tir, EPP outils de coupe approuvés	1- Mineur	3- Possible	Faible
Régional	Environnement	2. Déchet	Bois	E7	Dégradation environnementale	Utiliser les contenants identifiés à chaque matériau Gestion de MDR	1- Mineur	3- Possible	Faible
Régional	Environnement	2. Déchet	Bureau/ papier/carton	E7	Dégradation environnementale	Utiliser les contenants identifiés à chaque matériau Gestion de MDR	1- Mineur	3- Possible	Faible
Régional	Environnement	2. Déchet	Huile	E5	Pollution, dégradation de l'environnement (fuite)	Trousse contre déversement, PMU (déclaration obligatoire à la sûreté et responsable des travaux, endiguer la fuite, enquête)	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	3. Éclairage	Éblouissement		Collision, frappé par, frappé contre	4 Clignotants, Arrêt obligatoire lors d'entrée et sortie, klaxon, respect règles de circulation	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	3. Éclairage	Niveau faible		Collision, frappé par, frappé contre	4 Clignotants, Arrêt obligatoire lors d'entrée et sortie, klaxon, respect règles de circulation	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	4. Électrique / Magnétique	CA 110-480 Volt	C1 & C2	Électrocution et électrisation	É-0 sur équipement (débrancher l'équipement à entretenir)	2- Moyen	4- Improbable	Faible
Régional	Sécurité	5. Environnement de travail	A l'état mouillé / glissant / lisse		Chute de même niveau; plancher intérieur peut être glissant (neige/pluie qui entre, produits chimiques)	PAR 5 comme déclencheur, méthode de travail, ÉPP en bon état, absorbant granulaire, crampon	2- Moyen	3- Possible	Modéré
Régional	Sécurité	5. Environnement de travail	Piétons	C3	Frappé par, frappé contre (véhicule)	Zone piétonnière, vu et être vu, EPP, signalisation (ruban et cônes, etc.), règles de circulation, signaleur au besoin	3- Sérieux	5- Rare	Modéré

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Système de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	RTA-ATL-FOR-07-22-11
Famille libre-service	Page 5 sur 9

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STA ND.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉ- QUENCE	PROBABI- LITÉ	MRO
Régional	Sécurité	5. Environnement de travail	Terrain irrégulier ou accidenté		Déplacement involontaire du véhicule (frappé par, écrasement) du terrain irrégulier, pentes	Le moteur de tout véhicule doit être éteint avant de descendre du véhicule. Pour les véhicules légers dont le moteur doit demeurer en marche : -position de la transmission sur « Park »; -le frein à main doit être appliqué; -cales de roues si le véhicule léger est dans une pente. Pour les véhicules lourds dont le moteur doit demeurer en marche : -position de la transmission sur « Park »; -le frein à main est appliqué et; -les cales de roues sont installées.	3- Sérieux	5- Rare	Modéré
Régional	Sécurité	5. Environnement de travail	Co activité		Frappé par, frappé contre (véhicule)	Zone piétonnière, vu et être vu, EPP, signalisation (ruban et cônes, etc.), communications avec centre Se référer à la procédure du secteur concernant la co activité piétons/ véhicules aux aires de chargement et de déchargement	3- Sérieux	5- Rare	Modéré
Régional	Santé	6. Ergonomie	Actions de mouvements répétitifs	H3	LMS mouvements répétitifs	Pauses régulières, alternance du travail, formation, position et ergonomie du travail	2- Moyen	3- Possible	Modéré
Régional	Santé	6. Ergonomie	Manipulation de charge	H3	LMS en soulevant une charge	Respect de la limite de charge (50lbs) en levée, pousser la charge lors de transport horizontal, méthode de travail, chariot de manutention (diable)	2- Moyen	3- Possible	Modéré
Régional	Sécurité	7. Conditions climatiques particulières	Glace		Chute de même niveau, blessures (piéton), frappé par, frappé contre (véhicule)	Abrasif, déglçage, ÉPI en bon état, semelle anti-dérapante au besoin, respect des règles de circulation (signalisation, limites de vitesses, ceinture de sécurité, vu et être vu)	2- Moyen	3- Possible	Modéré

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Système de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	RTA-ATL-FOR-07-22-11
Famille libre-service	Page 6 sur 9

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STA ND.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉ- QUENCE	PROBABI- LITÉ	MRO
Régional	Sécurité	8. Gravité	Chute de même niveau	C4	Chute au sol,	Élever les obstacles, les pièges, PBO	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	8. Gravité	Chute d'objet/matériel	C6	Écrasé par, frappé par	Respects de délimitations et des zones piétonnières, attendre que l'escalier soit libéré avant le transport, MAT (attacher la charge à manipuler)	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	9. Mécanique	Perforation		Piqûre, coupure, écharde, lésion,	Notion de ligne de tir, EPP, outils de coupe approuvés	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	9. Mécanique	Points de pincement		Écrasé par, coincement	PAR5, notion de ligne de tir, EPP, protocole applicable	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	11. Personnel / Comportement	Travail en équipe		Incidents dus au manque d'expérience de la m-o	Équipe de travail équilibrée; un travailleur inexpérimenté jumelé avec expérimenté par l'entreprise Informations, formation et communications	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	15. Son / Vibration	Bruit (continu)	H2	Surdit�	�EPP requis	2- Moyen	4-Improbable	Faible
G�n�rale	Environnement	16. Substances R�elles	Carburant diesel	E15	D�versement	Trousse contre d�versement, d�claration obligatoire � la s�ret�, endiguer la fuite, rapport d'inspection	2- Moyen	4-Improbable	Faible
G�n�rale	Environnement	16. Substances R�elles	Essence	E15	D�versement	Trousse contre d�versement, d�claration obligatoire � la s�ret�, endiguer la fuite, rapport d'inspection	2- Moyen	4-Improbable	Faible
G�n�rale	Environnement	16. Substances R�elles	Huiles	E15	D�versement	Trousse contre d�versement, d�claration obligatoire � la s�ret�, endiguer la fuite, rapport d'inspection	2- Moyen	4-Improbable	Faible
R�gional	S�curit�	19. V�hicules / transport	Trains	C3	Frapp� contre, frapp� par	Arr�t au passage � niveaux lorsque applicable, ne pas entreposer ou se stationner pr�s des voies ferr�es Contact visuel	3- S�rieux	3- Possible	�lev�

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Système de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	RTA-ATL-FOR-07-22-11
Famille libre-service	Page 7 sur 9

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAND.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉQUENCE	PROBABILITÉ	MRO
Régional	Sécurité	19. Véhicules / transport	Véhicules légers/semi-légers (Voiture et Camionnette)	C3	Frappé contre, frappé par	Respect règlements circulation, vu et être vu, EPP, formation, permis de conduire	3- Sérieux	5- Rare	Modéré
Régional	Sécurité	20. Autres	Frappé par glaçon		Chute de glaçons dans aires circulation	Respect des zones à risque, routes d'inspections par un tiers Ne pas circuler près des bâtiments	3- Sérieux	4-Improbable	Modéré

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Systeme de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	RTA-ATL-FOR-07-22-11
Famille libre-service	Page 9 sur 9

6. RÉVISION

Version No	Description du changement	Impact SSE [Q]		Révisé par	Date
		Oui	Non		
R00F	Document initial - Gestion de changement. ARG-ARS (août 2015).doc	x		Comité de travail / SSTG	2015-09-09
R01	Révision complète	x		Luc Misson / Jean-Denis Côté	2021-04-02